

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 décembre 2017
Rapporteur :
Monsieur Ludovic JOLIVET**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017
(accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Dépôt de permis de construire pour le renouvellement de la station de lavage du centre
d'exploitation QUB**

Le conseil communautaire doit autoriser le président à déposer une demande de permis de construire dans le cadre du renouvellement de la station de lavage du centre d'exploitation QUB.

Le centre d'exploitation QUB situé au 1 rond-point de Quistinidal à Quimper est un équipement communautaire mis à la disposition du délégataire pour l'exploitation des services de transport de personnes depuis janvier 2005.

La station de lavage des véhicules de transport en commun qui équipe le site depuis sa mise en service est aujourd'hui vétuste et son renouvellement est programmé dans le cadre du programme des investissements du contrat de délégation de service public de transports des transports urbains.

Compte tenu de l'emprise au sol du nouvel équipement supérieur à 20 mètres carré, le dépôt d'un permis de construire s'avère nécessaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à déposer la demande de permis de construire à la mairie de Quimper.